

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 6 février DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 18h30 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

Étaient présents : MM. Lahsaine AIT BABA, Benoît BALUT, Christophe THIESSE
Mmes, Inci ALTUNTAS, Catherine BATAILLE, Sylvie CARDONA-GIL, Pascale DUMONTIER, Catherine DUVALLET,

Formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : MM. Marc-Antoine JAMET, Dominique LEGO,
Mme Brigitte ROIX.

Absents non excusés : Mmes Annick GASCHER,
MM. Thomas BOUREZ, Patrick HUON, Christophe COPLO, Eric HEBERT

Avai(en)t donné pouvoir : Dominique LEGO donne pouvoir à Catherine DUVALLET

Christophe THIESSE
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : Mmes Sandrine BOUGUERRA, Elisabeth BOUJU, Alexandra DUJARDIN,
Hélène DUTEURTRE, Sabrina EL MESBAHI, Mireille FRESNE, Manuela MAITREL,
Sandrine PAIN, Sonia ROSSIGNOL,
Et MM. Lakdar BOUCHELAGHEM, Sébastien MULLER

DATE DE SEANCE

6 février 2024

DATE DE CONVOCATION

31 janvier 2024

DATE D'AFFICHAGE

12 février 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 16

PRESENTS 9

PROCURATION(S) 1

VOTANTS 10

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

La Vice-présidente

Délibération n° 11

2024 – ATTRIBUTION D'UN ACOMPTE DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION L'ACRI

Mme Maryline Deslandes, Vice-présidente expose aux membres du Conseil d'administration

Le 06 février 2024, l'Association l'ACRI (Association de Coopération et Relations Internationales) a déposé une demande de subvention dont le montant sollicité est de 2000€.

A titre exceptionnel, en raison d'une difficulté liée à l'anticipation de la mise en place d'actions, il conviendrait d'accorder un acompte à cette demande pour un montant de 1000€.

Sur la base de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil d'administration de :

- **AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder au versement de l'acompte de la subvention à l'association l'ACRI pour un montant de 1000€.

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)

- **AUTORISE à l'unanimité** M. le Président, ou son représentant, à verser la somme de 1000€ au titre d'acompte sur le montant total de la subvention sollicitée par l'ACRI.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
La Vice-présidente,

Maryline DESLANDES